

AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 10.887.060.000 FCFA
Siège social : Treichville, Avenue Christiani
01 BP 1727 ABIDJAN 01- Côte d'Ivoire
RCCM : CI-ABJ-1962-B14-1141



AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Par ordonnance n°1720/2023 en date du 12 juin 2023, le Président du tribunal de Commerce d'Abidjan a autorisé la prorogation jusqu'au 31 octobre 2023 du délai de tenue de l'Assemblée générale ordinaire relatif à l'exercice clos le 31décembre 2022 de la Société AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société AFRICA GLOBAL LOGISTICS COTE D'IVOIRE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui aura lieu :

le vendredi 20 octobre 2023 à 9 Heures ,
à l'amphithéâtre de l'immeuble CRRAE-UMOA, sise au plateau,
Avenue Delafosse prolongée, face à l'hôtel PULLMAN à Abidjan.

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les états financiers annuels et rapports général et spécial des Commissaires aux comptes portant sur l'exercice écoulé ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes consolidés de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rapport général des Commissaires aux comptes portant sur lesdits comptes ;
- Approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 conformément aux dispositions de l'article 101 de l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière du Traité OHADA
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 établis selon les normes IFRS conformément aux dispositions de l'article 73-1 de l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière du Traité OHADA ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du Traité OHADA ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur ELOI ABOUT ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société SOCOPAO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE FINANCIERE PANAFRICAINNE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la SOCIETE D'EXPLOITATION PORTUAIRE AFRICAINNE ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société BOLLORE TRANSPORT & LOGISTICS SENEGAL
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la Société AFRICA GLOBAL LOGISTICS ;
- Non renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet KPMG et nomination de Deloitte Côte d'Ivoire en qualité de Commissaire aux comptes titulaire
- Non renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Madame Caroline ORIO et nomination du Cabinet ECR en qualité de Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoir pour les formalités de publicité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, tout actionnaire peut :

- ❖ donner procuration à un autre actionnaire ou à un mandataire de son choix, ou
- ❖ voter par correspondance.

Les formules de vote par correspondance et les pouvoirs dûment remplis et signés devront être adressés au Siège Social, 01 BP 1727 ABIDJAN 01 ou remis à la Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire au moins 72 heures avant la tenue de l'assemblée, soit au plus tard le 16 octobre 2023.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, conformément aux statuts de la société, avoir été inscrits sur le registre de la société auprès de la SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA au moins trois (3) jours ouvrés avant la date de la réunion soit au plus tard le 17 octobre 2023.

Le Bilan, les comptes de production et d'exploitation, les rapports des Commissaires aux comptes, la liste des actionnaires et le texte des résolutions proposées à cette assemblée générale ainsi que les formulaires de vote par correspondance seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social ou dans les locaux de SOCIETE GENERALE CAPITAL SECURITIES WEST AFRICA à compter du 3 octobre 2023.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION